



Section locale **FO-DGFIP 62**

DDFiP du Pas-de-Calais
5 rue du Docteur Brassart – 62000 ARRAS

→ 06 04 40 51 41

@ fo.ddfip62@dgfip.finances.gouv.fr
+ site web : www.fo-dgfip-sd.fr/062/

« Oser ensemble pour ne pas se résigner seul. » Léon Jouhaux

Compte-rendu du CTL du 25 mars 2021

Le Comité Technique Local (CTL) s'est tenu sous la présidence du Directeur Départemental des Finances Publiques du Pas-de-Calais, Monsieur GIRAULT. Ce CTL a eu lieu en visioconférence.

En réponse à [notre déclaration liminaire](#), le président a remercié les agents et les cadres pour leur implication dans la mise en œuvre du télétravail (TT) dans le département. Le 25 mars, il y avait 30% d'agents en TT : « c'est remarquable, il y a même des services à 100%! »

Vos élus **FO-DGFIP 62** ont dénoncé les menaces proférées par mail par le directeur à plusieurs chefs de services pour augmenter leur taux de télétravailleurs. Le président a répondu qu'il avait suffisamment prévenu les cadres et qu'il passait à la vitesse supérieure.

« J'ai ciblé des services où l'équipement préparé par les équipes de la CID n'est pas utilisé.

L'action pénale, ce n'est pas moi qui la conduit mais un juge. Je ne tomberai pas tout seul et le juge ira chercher toute la chaîne. L'action pénale ira chercher toutes celles et tous ceux qui auraient dû prendre des mesures préventives et qui ne l'ont pas fait.

Quand un chef de service dispose des moyens pour mettre en TT des agents et qu'il ne le fait pas, alors il se met seul en danger. Et si je ne réagis pas, je commets une faute.

Ce que je partage avec vous c'est le besoin de formation et j'agirai pour qu'il y ait une approche unifiée dans les départements du Nord et de la Somme dans le respect des consignes sanitaires quant à la campagne déclarative et l'accueil des usagers. »

1- Approbation du PV du CTL des 6-8 octobre 2020, 16 octobre 2020, 17 novembre 2021 et du 27 novembre 2020 :

Approuvé à l'unanimité

2- Ponts naturels 2021 (pour avis) :

Les ponts naturels sont fixés les vendredis 14 mai et 12 novembre 2021.

La journée d'absence exceptionnelle sera utilisée en priorité sur la 1ère journée (14 mai).

Les agents qui travaillent le vendredi matin uniquement poseront deux ½ journées.

Rejoignez **FORCE OUVRIERE** – Le syndicat qui reste un syndicat

1^{ère} Organisation Syndicale dans la Fonction Publique d'État

1^{ère} Organisation Syndicale à la DDFiP du Pas-de-Calais

Votes :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP 62 (4 voix)	X		
SFP (2 voix)		X	
CGT (2 voix)	absents		
CFTC (1 voix)	X		
UNSA (1 voix)	X		

Vos élus **FO-DGFiP 62** sont favorables à ces « ponts naturels » pour permettre à tous les agents d'en bénéficier, notamment dans les petites structures où c'est plus compliqué pour s'organiser.

3- Nouveau Réseau de Proximité :

restructurations prenant effet au 1er septembre 2021 et redéploiement des emplois concernés (pour avis) :

En préambule, suite au rappel des OS contre la mise en place du NRP, le président a indiqué qu'il fait le choix d'appliquer la réforme de la DG car il est qualifié pour la mettre en œuvre.

Les dossiers qui ont été présentés sont les suivants :

Dossier 1 – Création du SGC de Béthune par transformation de la trésorerie de Béthune Municipale et transfert intégral de l'activité SPL des trésoreries de Beuvry, Douvrin et Laventie

Dossier 2 – Création du SGC de Bruay-la-Buissière par transformation de la trésorerie de Bruay-Houdain et transfert intégral de l'activité SPL de la trésorerie d'Hersin-Coupigny

Dossier 3 – Mise en place d'un conseiller aux décideurs locaux à Béthune

Dossier 4 – Mise en place des accueils de proximité

Dossier 5 – Suppression de la BDV de Calais et transformation en antenne de la BDV de Boulogne-sur-Mer

Dossier 6 – Suppression du PCE de Calais et transformation en antenne du PCE de Boulogne-sur-Mer

Dossier 7 – Suppression de l'antenne de Montreuil-sur-Mer du PCE de Boulogne-sur-Mer et transfert des emplois au PCE de Boulogne-sur-Mer

Dossier 8 – Suppression de l'antenne de Calais du PCR de Bruay-la-Buissière et transfert des emplois à l'antenne de St Omer du PCR de Bruay-la-Buissière

Tous ces dossiers ont reçu un vote unanime CONTRE par les organisations syndicales. Ils seront représentés au CT du vendredi 2/04.

Un compte rendu détaillé vous sera envoyé à l'issue de cette reconvoction.

4- Mise en place du centre de contact de Lens au 01/09/2021 (pour avis) :

Pour la direction , la feuille de route d'un centre de contact consiste à « améliorer le service rendu (horaires d'accueil élargis, taux de décroché amélioré, qualité de la réponse) de manière à limiter la réitération des appels, réduire le phénomène de réassurance au guichet, garantir une sécurité à l'utilisateur et constituer une alternative pour ceux qui ne souhaitent pas utiliser les applications mobiles ou les sites internet, sans pour autant souhaiter se déplacer dans les services ».

Le centre de contact est un service supra-départemental rattaché à la direction des finances publiques du Pas-de-Calais.

Les emplois concernés :

La création du centre de contact de Lens conduit à l'implantation de 50 emplois

- 1 poste de responsable au grade d'inspecteur principal
- 3 postes d'adjoint de catégorie A
- 46 postes de catégorie B et C selon une répartition d'un tiers/deux tiers soit 15 contrôleurs et 31 agents

Pour information un appel à candidatures national a été lancé pour recruter les agents de catégories A, B et C du centre de contact.

- 14 cadres A ont candidaté.
- 52 cadres B ont candidaté dont 1 agent (prioritaire) du CPSR.
- 29 cadres C ont candidaté dont 2 agents (prioritaire) du CPSR.

Les candidats retenus en seront avisés soit dans le cadre de la publication des mouvements nationaux, soit de manière anticipée en avril dans le cadre d'une publication dédiée aux sites relocalisés.

Le cas échéant, les emplois non pourvus dans ce cadre pourront l'être dans le cadre de la campagne locale de mutation.

Conditions de travail :

Ce service se situera au 1er étage d'un immeuble de bureaux, propriété de la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, au 36 rue Jean Letienne à Lens.

Les agents bénéficieront d'un plateau de bureaux de 638 m², 25 m² de toilettes et 38 m² de circulations et d'un espace détente équipé de réfrigérateur, micro-onde, tables et fauteuils.

Les agents ont vocation à répondre au téléphone pendant une durée limitée à 5 heures par jour, le reste du temps étant consacré au traitement des courriels et à la lecture de la documentation.

Le centre de contact répondra au public tous les jours entre 8h30 et 19h sans interruption . En période de pics d'activité, ces horaires pourront être étendus le soir jusqu'à 22h.

Une fois le service installé et les agents sur place, ils devront adopter un règlement intérieur relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail et aux horaires variables.

Les agents vont bénéficier de la carte Apetiz et pourront déjeuner sur place dans un espace dédié .

Sur le site, la DDFIP dispose de 6 emplacements de stationnement.

Il existe un parking gratuit à 600m

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont soulevé une nouvelle fois le problème du parking car sur place un nombre très limité de badges de stationnement sera fourni.

Vote pour la mise en place du Centre de Contact à Lens au 01/09/21 :

VOTES	POUR	CONTRE	ABSTENTION
FO-DGFiP 62 (4 voix)			
SFP (2 voix)		X	
CGT (2 voix)	absents		
CFTC (1 voix)		X	
UNSA (1 voix)		X	

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont refusé de participer au vote car le principe du centre de contact était acté bien avant cette présentation en CTL. Il se fait au détriment de nombreuses unités opérationnelles dans divers départements mais il permet à des agents affectés souvent en Ile-de-France de rejoindre le département du Pas-de-Calais.

Vos élus FO-DGFiP 62 ont également demandé la modification du TAGERFIP, l'emploi initial étant codifié IDiv au lieu d'IP. La direction a soumis ce point au vote, vos élus FO-DGFiP ont voté POUR et les autres OS se sont abstenues.

Vos élus FO-DGFiP 62 ont fait le choix de positionner un élu pour le suivi de ce dossier dès le début afin d'avoir une continuité et une cohérence dans leurs revendications.

A savoir :

- lors de la visite des locaux de Lens, nous avons visité 2 plateaux dans le même bâtiment, l'un avec 2 terrasses extérieures et l'autre sans. Nous avons de suite proposé à la direction d'opter pour celui avec les 2 terrasses.
- lors d'une réunion en visio le 21/01, la direction a soumis 2 plans à vos représentants du personnel. Sur propositions de **FO-DGFiP 62** les plans ont été modifiés afin que les agents aient un accès direct à la terrasse ouest depuis leur salle de détente ainsi que de leur salle de convivialité.
- lors de la visite du CC d'Amiens le 25/02, votre élu FO a pu travailler en collaboration avec la division BIL pour trouver les meilleurs équipements possibles pour les agents.

Nous avons demandé au service bill de faire attention au choix du casque à savoir la prise de l'appel doit pouvoir être fait via le casque à distance.

Concernant le choix du sol, nous avons et nous continuerons de demander à notre direction de ne pas opter pour de la moquette mais pour un sol en revêtement PVC car le nettoyage est plus facile et efficace. Vos élus pensent également à votre santé puisque la moquette n'est pas recommandée pour les personnes atteintes d'allergies respiratoires, asthme ou autre.

5- Regroupement des caisses (pour avis) :

Il reste à ce jour 51 caisses dans le Pas-de-Calais .

Depuis le 28 juillet 2020 les buralistes partenaires (243 à ce jour) peuvent encaisser les recettes publiques par carte bancaire ou en espèces dès lors que la facture comporte un

diamatrix .

La proposition de notre direction est de rationaliser les caisses .

Ce point a reçu un vote unanime CONTRE par les organisations syndicales.

Il sera représenté au CT du vendredi 2/04.

Un compte rendu détaillé vous sera envoyé à l'issue de cette reconvoction.

6- Rapport d'activité 2020 (pour information) :

La direction a présenté son rapport d'activité 2020.

Il sera prochainement diffusé sur l'intranet local.

7- Questions diverses :

Vos élus **FO-DGFiP 62** ont posé les questions suivantes :

- pourquoi les EDR ne peuvent pas avoir de double écran lorsqu'ils sont en renfort (et non remplacement) ?

> *les trésoreries sont dotées selon un ratio et il existe des problèmes de connectique et logistique. A voir au cas par cas.*

- où en est la distribution de téléphones pour les télétravailleurs ?

> *94 demandes en attente au 25/03. La division BIL doit d'abord, pour chaque carte SIM, indiquer un service avant de pouvoir distribuer les téléphones. C'est un travail de longue haleine.*

- est-il possible d'avoir un bilan de la dernière campagne de distribution des avis et un bilan spécifique PAS N+1 ?

(en 2021, pourra-t-on, enfin, avoir un point sur les nouveautés de la campagne de distribution des avis ?)

> *oui dans un prochain CT*

- point sur le PACD (Plan d'action relatif aux travaux cadastraux) pour la période 2021-2022 ?

> *dans un prochain CT*

- quid des propositions de classement cible 2023 des postes comptables pour le 62 ?

> *les propositions seront dévoilées prochainement*

- agents en TT : les agents bénéficiant de titres restaurant continuent d'avoir une participation employeur pour les repas qu'ils prennent à leur domicile les jours TT. Les agents qui bénéficient d'un restaurant collectif sur leur résidence administrative et qui TT ne perçoivent aucune aide à la restauration ces jours là.

Ces agents étant tous en TT, pourquoi une différence de traitement ? N'est-il pas envisageable d'accorder la carte apéritif à tous pour les jours télétravaillés ?

*> aucune réponse satisfaisante n'a été apportée. Les règles de droit commun ont été rappelées à savoir si la résidence administrative dispose d'un restaurant il n'y a pas de titres restaurant, et l'agent peut tout de même déjeuner sur son lieu de travail !!!!
ABERRANT*

- Égalité hommes/femmes : quid de la possibilité de travailler à temps plein sur 4 jours par semaine à la DGFIP ?

> l'instruction harmonisée de la DGFIP ne le prévoit pas...

Les élus FO-DGFIP 62 :

Titulaires : Michaël MILLOT, Jacques REGNIER, Laurence DIDAUX, Justine KORKUT

Suppléants : Valérie CADET, Gautier LEDOUX, Coralie VINCENT et Nicolas WANIN

Expert : Christine COLLIER-LEFRANC